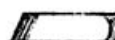


PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT
-:-:-:-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-:-:-:-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

 DECRET n° 82/844 du 16 SEPTEMBRE 1982

Portant nomination de Monsieur BISSILA Jean
Marcel en qualité de Directeur de la Médecine
Curative.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u - la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u - la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'Article 47 de la Constitution ;

(/u - le Décret n°82/045 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

(/u - le Décret n°82/228 du 09 Mars 1982 portant attribution et
réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

(/u - le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u - le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u - le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n°80/644 susvisé ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Monsieur BISSILA Jean Marcel Administrateur de Santé de 4ème
échelon est nommé Directeur de la Médecine Curative.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au
présent Décret.

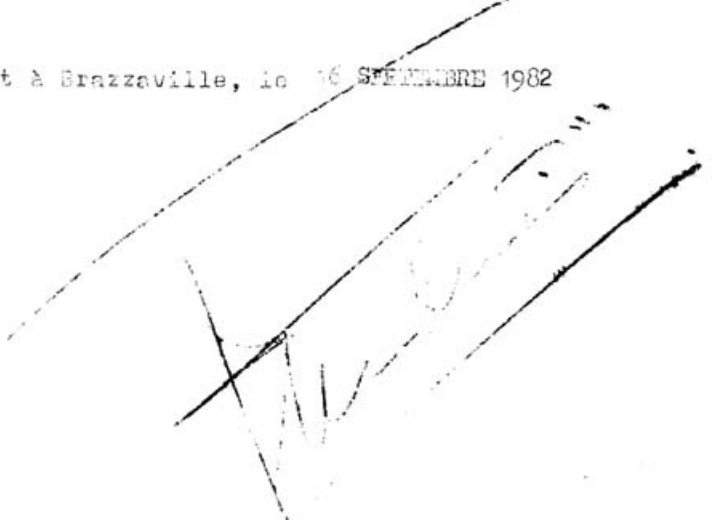
.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 16 SEPTEMBRE 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

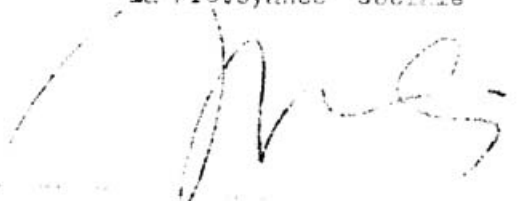


Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-



Etienne Essétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO-MATSIONA.-

